
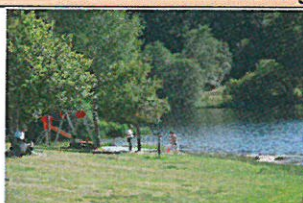



PROFIL DE BAINNADE DU LAC DE TARNAC

Profil élaboré le : 12 décembre 2012

Date de mise à jour : 28 mai 2014



Caractéristiques de la baignade					Schéma de la zone de baignade	
Nom de la baignade : Etang de l'Encluse Commune : Tarnac Département : Corrèze Région : Limousin Gestionnaire de la baignade : M. le Président de la Communauté de Communes (05 55 95 18 29) Police de baignade : Mme le Maire (05 55 95 53 01) Période d'ouverture : 11 juillet au 18 août Heures de surveillance : Tous les jours - 14 h00 / 19 h00 Fréquentation moyenne 2013 : 27 personnes par jour Équipements : Poste de secours – 2 WC – 1 douche Accessibilité aux animaux : Non Autres activités : Pêche						
Historique de la qualité de l'eau					Photo de la zone de baignade	
Classement de la baignade ne prenant en compte que la qualité bactériologique de l'eau						
2009	2010	2011	2012	2013		
A	BONNE QUALITE					
Eau conforme: excellente - bonne - suffisante Eau non conforme: insuffisante A partir de 2010, classement selon la directive européenne 2006/7/CE						
Liste des épisodes de pollution au cours des 5 dernières années					Carte de la zone d'étude	
Année	Date	Type de pollution	seuil d'alerte	Interdiction de la baignade		
2013	19 août 2013	cyanobacteries 49 616 cellules/mL	niveau 1	non		
2013	5 août 2013	cyanobacteries 58 060 cellules/mL	niveau 1	non		
2011		néant				
2010		néant				
2009		néant				
Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion						
Diagnostic			Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions
Sources de pollution avérées	Impacts	Distance de la zone de baignade	Indicateurs de suivi	Actions	Gestion de crise	Mesures de réduction des pollutions
un assainissement individuel	/	/	/	/	/	installation en cours de réhabilitation
Sources de pollution potentielles	Impacts	Distance de la zone de baignade	Indicateurs de suivi	Préconisations	Gestion de crise	Mesures préventives de réduction des pollutions
Élevage			Observations visuelles quotidiennes mesures T°C : eau, vent, odeurs et couleur eau	Gestion durable du plan d'eau et du bassin versant	Si dégradation de l'eau ou accidents : interdiction temporaire de la baignade (arrêté municipal), affichage « aujourd'hui baignade interdite pour cause de » et suivi analytique si nécessaire	Suivi des assainissements collectif et non collectifs
Pêche						
Eaux usées						
Eaux pluviales						